

UN SOUS-MARIN BRITANNIQUE
EST COULÉ PAR UN DESTROYER
ET SOMBRE AVEC SON ÉQUIPAGE

LA CONFERENCE DES MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ALLIÉS PRENDRA FIN DIMANCHE

EXCELSIOR

13^e Année. — N° 4.126. — PARIS, SEINE ET SEINE ET OISE : 15 centimes
Départementaux, Province, Colonies, Algérie : 20 centimes.
Région Lorraine : 25 c. — Trappe : 30 c. (tarif par les chemins de fer)
Le plus court croquis m'en dit plus long qu'un long rapport. — NAPOLEON
Tél. : GÉN. 08-23-08-23-15.00 — 440. T.É. : Excelsior-Paris. — 26, rue d'Angoulême, Paris.

VENDREDI
24
MARS
1922

Pendant les meilleures années de ma vie, j'ai compté les heures du jour par celles du travail, dissipant sans cesse pour l'usage d'autrui ce que la nature et l'étude m'ont donné d'habileté et de science.
GALLÉE.

PARIS A ACCLAMÉ LA REINE DES REINES MALGRÉ LE FROID

LE MATCH DE RUGBY FRANCE-PAYS DE GALLES A COLOMBES

Mais la souveraine a défilé en taxi

Les Gallois battent les Français



LA REINE DES REINES EN AUTO — LA REINE DE LA CORSE SUR SON CHAR



M^{lle} BUCHET, REINE DES REINES — LA FOULE ATTEND LE CORTÈGE SUR LA PLACE DE L'OPÉRA



LES REINES SORTANT DE L'ÉLYSÉE — LE CHAR DE LA REINE DES REINES PASSE À VIDE



LES MEMBRES DE L'ACADÉMIE CULINAIRE — ÉTUDIANTS SUR UN VIEUX PANTHÉON-COURCELLES



LE CHAR DE S. M. CARNAVAL — LA REINE DES FORAINS — LE CONCIERGE, DIEU DU JOUR
Hier, à 12 h. 30, personne ne savait encore si le cortège de la Mi-Carême défilerait ou si la fête serait remise. En raison du froid, on décida de faire monter les gentilles souveraines dans des limousines et des auto-cars. Seule, la reine de la Corse s'installa sur son char. Malgré la bise, la foule des grands jours acclama le cortège et rit de bon cœur au passage d'un vieil omnibus chargé d'étudiants. (Ph. Excelsior.)



LASSERRE (X) TENTE D'ARRÊTER LE GALLOIS EVANS



BOUBÉE (X) EST DÉTACHÉ DE LA MÉLEE — UN FRANÇAIS ET UN GALLOIS AUX PRISES



UNE TOUCHE. LE FRANÇAIS PITEU (1) VIENT DE PASSER LA BALLE À SOULIÉ (2)



TROIS FRANÇAIS ET TROIS GALLOIS TENTENT DE S'EMPARER DE LA BALLE



UNE BELLE MÉLEE EFFONDREE AU MILIEU DU TERRAIN À LA SECONDE MI-TEMPS
C'est devant plus de trente mille spectateurs, en dépit de la température inclemente que s'est disputé, hier, à Colombes, le dixième match de rugby France contre Pays de Galles, dont on trouvera en page 2 le compte rendu. Bien qu'il y eût match nul à la mi-temps, les joueurs gallois dominèrent très nettement les nôtres durant toute la partie et triomphèrent finalement par onze points à trois. (Photos Excelsior.)

AU PALAIS-BOURBON

L'APPLICATION DE L'IMPOT SUR LES SALAIRES

M. de Lasteyrie, ministre des Finances, estime qu'en tenant compte de ses répercussions l'application de cette cédule du système d'exonérations à la base p. évu pour l'impôt général sur le revenu coûterait 400 millions.

Une vive discussion sur l'application de l'impôt sur les salaires s'est engagée hier, à la Chambre, à l'occasion du vote d'un cahier de crédits additionnels applicable à l'exercice 1922.

Y avait-il lieu de révoquer l'exonération prévue à la base ? M. Vincent Auriol, directeur de cette mesure, a posé la question, faisant observer que son impôt sur les salaires et traitements, pour lequel la déduction est exigée des employeurs, est indifféremment perçu alors que tous les autres sont l'objet de forfaits ou donnent lieu à des fraudes et à des évasions.

— Il n'est pas douteux, a dit M. Vincent Auriol, que la Chambre doit s'occuper d'ajuster le minimum de salaires imposés au coût actuel de la vie.

Le député socialiste de la Haute-Garonne a ainsi demandé, pour l'impôt sur les salaires, les mêmes exonérations qu'à l'égard des autres professions, pour l'impôt général sur le revenu.

M. Herriot est resté à cette thèse en se prononçant d'ailleurs pour le maintien de l'impôt sur les salaires dont, a-t-il dit, une grande partie de la classe ouvrière et de la C. G. T. elle-même acceptent le principe.

M. de Lasteyrie, ministre des Finances, a répondu à la tribune. Non sans quelque véhémence, il s'est élevé contre la campagne admissible, mais dans une certaine mesure, dans la classe ouvrière pour encourager au refus de l'impôt sur les salaires.

— Le ministre, qui a mission d'examiner les lois, a répondu, a-t-il dit, un certain nombre de salaires-arrêts, conformément à la loi de 1918.

— Et contre les mesures que l'administration a sév. conformément aux instructions du gouvernement, d'ailleurs, dans la grande majorité des cas, l'impôt sur les salaires est resté, sur les ouvriers, au-dessous de leurs autres bénéfices qui se prélèvent leurs déductions.

Comme on l'a représenté à l'extrême gauche, M. de Lasteyrie s'est écrié : L'impôt sur les salaires, dans l'application de l'impôt sur les salaires, ce n'est pas moi qui l'ai voté !

— Au centre et à droite, un applaudissement vigoureux. Cependant, M. Herriot s'est levé pour adresser un adieu paternel au non d'un parti.

M. de Lasteyrie a indiqué que la question demandait un examen approfondi, et qu'il demandait à toutes les commissions, l'exonération demandée par M. Vincent Auriol coûterait un budget 499 millions dont 80 pour les seuls salaires.

Dans ces conditions, le ministre a pris la Chambre d'indiquer que la commission des Finances, saisie de diverses propositions, ait pris sa décision.

Signalez que, parmi les dispositions votées dans la Chambre de crédits, figure un texte abrogeant le paragraphe 2 de l'article premier de la loi du 3 avril 1918 et maintenant l'indemnité d'expédition ou transport hors de France, en vue de leur réalisation ou de leur encaissement, des titres ou coupons dans la même valeur ne ferait pas l'objet, dans un délai de trois mois, d'un envoi en France de titres ou de devises étrangères, ou, en ce qui concerne les titres, d'une introduction de titres de même valeur.

Un article 24 prévoit, d'autre part, qu'à partir de la promulgation de la loi, la délivrance du certificat de capacité institué pour la conduite des automobiles par l'article 29 du décret du 21 mai 1921 donnera lieu à la perception d'un droit de brevet fixé à 20 francs par certificat.

Le versement du droit sera effectué préalablement à la délivrance du certificat.

La date des élections cantonales L'ensemble du projet de crédits adopté par 467 voix contre 68, la Chambre a voté par 467 voix contre 174 une proposition de M. Edouard de Montigny (Vaincu) incitant le gouvernement à fixer ou mal la date de renouvellement triennal des conseils généraux et d'arrondissement.

Le gouvernement était favorable à cette proposition. — Il y a unifié, a dit M. Maurice Maunory, ministre de l'Intérieur, ce qui y a été voté, c'est le plus grand nombre de députés possible. Nous sommes le plus obligés de servir les paysans qui sont le sauvegarde de la tranquillité dans le pays.

Une proposition de M. Barthe, tendant à fixer ces élections au second dimanche d'octobre, a été repoussée par 454 voix contre 126.

La Chambre a enfin voté le projet de loi ayant pour objet les modifications minimales et maximales applicables, par nature de culture, à la valeur locale des terres exploitées pour l'évaluation de bénéfices devant servir de base à l'impôt sur les bénéfices de l'exploitation agricole.

LES JEUX OLYMPIQUES AURONT-ILS LIEU AU STADE PERSHING

La troisième commission du Conseil municipal a entendu, hier, contradictoirement, à l'Hôtel de Ville, le commandant Labrousse, directeur du stade Pershing, et le comte Glary, président du comité olympique français qui, on le sait, s'oppose à ce que les Jeux olympiques se déroulent sur l'arène construite par l'armée américaine.

Le comte Glary permit cette fois de défendre auprès de son comité, qui se réunira dans quelques jours, la candidature du stade Pershing, à laquelle s'est ralliée le Conseil municipal. On lui promet, si est vrai, de très nombreuses améliorations et agrandissements. De plus, la ville mettrait à la disposition du comité olympique, pour y construire les stades annexes, les terrains militaires qui environnent le stade.

Attendant la décision du comité olympique français, dont certains membres sont toujours divisés, ainsi que nous le disions hier, l'un d'eux, à l'occasion l'avis de Vincent, sur laquelle il est impossible de faire une manifestation digne de la capitale.

DERNIÈRE HEURE

LA QUESTION D'ORIENT

LA CONFÉRENCE S'EST OCCUPÉE HIER DE L'ÉVACUATION DE L'ASIE MINEURE ET DE LA PROTECTION DES MINORITÉS

Les conversations se prolongeront vraisemblablement jusqu'à dimanche soir, car il reste à examiner les questions de Smyrne, des détroits et de la Thrace ainsi que les problèmes économiques et financiers qui se posent dans le Proche-Orient.

Les ministres des Affaires étrangères de France, de Grande-Bretagne et d'Italie, ont poursuivi leurs conversations, hier matin, au quai d'Orsay, de 10 h. 30 à 12 h. 30. Ils ont chargé les experts militaires, sous la direction du général Foch, d'examiner sur la base des plans déjà préparés par le commandement militaire à Constantinople, les conditions de l'évacuation progressive de l'Asie Mineure subordonnée à l'acceptation des autres conditions du règlement général à l'égard.

La séance du soir

Les trois ministres des Affaires étrangères ont consacré une grande partie de la séance de l'après-midi à l'étude de la question de la protection des minorités en Asie qu'en Europe. L'après-midi s'est occupé d'un ensemble de questions qui seront traitées dans le règlement à l'égard ultérieurement sur Tars et aux Grecs.

La Société des nations dans laquelle a été étudié les Turcs demandant à être traités, des questions ont été abordées à l'application des mesures à l'égard des Grecs.

La commission militaire interalliée a étudié ses trois projets, qui ont été approuvés, les propositions relatives à l'évacuation de l'Asie Mineure.

Les trois ministres ont ensuite abordé l'examen de la question arménienne dont l'étude sera poursuivie dans une séance ultérieure.

LES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE

Les questions à examiner

En dehors de la question arménienne, il reste aux trois ministres des Affaires étrangères à examiner le statut de Smyrne, la question des détroits, celle de la Thrace et celle des problèmes financiers et économiques qui se posent en Asie Mineure. Le programme très chargé pourra à peine être traité d'ici dimanche, date extrême à laquelle M. Schanzer, ministre des Affaires étrangères d'Italie, doit quitter Paris, son vol en effet, que le roi et la reine des Belges arriveront à Rome le 28 courant, et M. Schanzer doit être présent dans la capitale italienne pour négocier les souverainetés, toujours au sujet de la note de la commission des réparations. Les industriels considèrent les exigences des Alliés comme absolument inacceptables. C'est aussi l'impression que se manifeste dans les milieux parlementaires, où l'on déclare que, même avec la meilleure volonté du monde, jamais l'Allemagne ne sera en état de réunir les sommes fabuleuses exigées par l'Entente.

Un réquisitoire du parquet a été rédigé hier. M. Richard d'ouvrir une nouvelle information contre M. Pernotte, ancien directeur général de la Banque Industrielle de Chine. Il s'agit d'une émission de 12 millions de francs de bons de la Société commerciale et maritime du Pacifique, qui ont été émis en décembre 1919.

D'après les deux plaintes parvenues au parquet, les fonds recueillis ont pas été affectés à leur destination ; ils ont été inscrits au compte général de la Société du Pacifique, dont le passif s'est trouvé allégé d'autant. Quant au montant qui était devant à la société civile des participants de bons, il était entre les mains de la Banque Industrielle de Chine, qui l'exerçait par l'intermédiaire de deux de ses employés nommés à la direction de la société civile.

À ces accusations, M. Pernotte répond que les deux millions sont entre les mains du liquidateur de la Banque Industrielle de Chine, qui peut les représenter.

M. Richardin, en outre, entendit MM. Borel, ancien chef de l'agence de Paris ; Kéhy, ancien chef des archives extérieures de la Banque Industrielle de Chine, et M. Bussey, délégué de la Banque de Paris et des Pays-Bas à la Banque Industrielle de Chine lors de la liquidation de renouveau de 1921. D'après leurs déclarations, toutes les opérations furent faites sur les ordres de M. Pernotte.

Le prix du blé vient d'augmenter de 3 fr. 50 au quintal. De 30 francs, il est passé à 33 fr. 50. Cette hausse aura-t-elle une répercussion sur le prix du pain ? Il faut espérer que non. Cependant, le syndicat de boulangers a informé le préfet de la Seine qu'il a été obligé de réviser son tarif, et qu'il pourrait avoir une répercussion sur le coût du pain. Il est à noter que les pouvoirs publics se préoccupent de cette éventualité et que le ministre de l'Agriculture a été saisi de la question.

M. Raiberti à Nice

Nice, 23 mars. — M. Raiberti, ministre de la Marine, député des Alpes-Maritimes, est arrivé à Nice hier le matin à 10 h. 45.

Il a été reçu par le maire et le préfet des Alpes-Maritimes et des amis personnels.

On sait que M. Raiberti est candidat à l'élection sénatoriale du 24 mars.

La conférence des experts à Londres

Londres, 23 mars. — Ce matin, la conférence des experts a fait de sérieux progrès sur la question russe. Elle a continué la discussion du rapport italien au sujet de l'émigration et la participation des spécialistes italiens à la reconstruction russe. Elle a envisagé les possibilités de donner des facilités spéciales aux nationaux alliés travaillant dans la Russie afin de provoquer l'arrivée de gouvernements alliés, leurs connaissances particulières.

LA DÉMARCHÉ A ATHÈNES

ATHÈNES, 23 mars. — Aujourd'hui, à midi, les ministres de France, d'Angleterre et d'Italie ont fait une démarche collective pour proposer un armistice entre Grecs et Turcs.

PRETENDU TRAITÉ FRANCO-TURC

Le ministère des Affaires étrangères déclare entièrement dénué de fondement les informations publiées par certains journaux au sujet de prétendus accords conclus qui auraient été signés par M. Franklin-Bouillon et le gouvernement turc.

L'ALLEMAGNE ET LA NOTE DE LA COMMISSION DES RÉPARATIONS

BRUXELLES, 23 mars. — A la fin de la matinée, les principaux ministres ont discuté de nouveau la note de la commission des réparations. M. Fisher, président de la commission interalliée, leur a rendu compte de ses impressions. Une nouvelle réunion aura lieu que demain.

M. Raiberti s'est rendu, aussitôt après cette réunion, auprès du président Herriot pour lui exposer la situation.

La décision à laquelle s'est arrêté le gouvernement a été adressée à la commission qui demande des renseignements sur certaines questions obscures de la note.

On déclare officiellement que cette note n'a pas la caractéristique d'un ultimatum et que son objet est de faciliter la négociation de questions qu'elle présente.

Le Dr Wirth a eu un entretien avec les représentants de l'industrie allemande, toujours au sujet de la note de la commission des réparations. Les industriels considèrent les exigences des Alliés comme absolument inacceptables. C'est aussi l'impression que se manifeste dans les milieux parlementaires, où l'on déclare que, même avec la meilleure volonté du monde, jamais l'Allemagne ne sera en état de réunir les sommes fabuleuses exigées par l'Entente.

L'AFFAIRE DE LA BANQUE INDUSTRIELLE DE CHINE

M. Pernotte est l'objet d'une nouvelle information.

Un réquisitoire du parquet a été rédigé hier. M. Richard d'ouvrir une nouvelle information contre M. Pernotte, ancien directeur général de la Banque Industrielle de Chine. Il s'agit d'une émission de 12 millions de francs de bons de la Société commerciale et maritime du Pacifique, qui ont été émis en décembre 1919.

D'après les deux plaintes parvenues au parquet, les fonds recueillis ont pas été affectés à leur destination ; ils ont été inscrits au compte général de la Société du Pacifique, dont le passif s'est trouvé allégé d'autant. Quant au montant qui était devant à la société civile des participants de bons, il était entre les mains de la Banque Industrielle de Chine, qui l'exerçait par l'intermédiaire de deux de ses employés nommés à la direction de la société civile.

À ces accusations, M. Pernotte répond que les deux millions sont entre les mains du liquidateur de la Banque Industrielle de Chine, qui peut les représenter.

M. Richardin, en outre, entendit MM. Borel, ancien chef de l'agence de Paris ; Kéhy, ancien chef des archives extérieures de la Banque Industrielle de Chine, et M. Bussey, délégué de la Banque de Paris et des Pays-Bas à la Banque Industrielle de Chine lors de la liquidation de renouveau de 1921. D'après leurs déclarations, toutes les opérations furent faites sur les ordres de M. Pernotte.

Le prix du pain va-t-il augmenter ?

Le prix du blé vient d'augmenter de 3 fr. 50 au quintal. De 30 francs, il est passé à 33 fr. 50. Cette hausse aura-t-elle une répercussion sur le prix du pain ? Il faut espérer que non. Cependant, le syndicat de boulangers a informé le préfet de la Seine qu'il a été obligé de réviser son tarif, et qu'il pourrait avoir une répercussion sur le coût du pain. Il est à noter que les pouvoirs publics se préoccupent de cette éventualité et que le ministre de l'Agriculture a été saisi de la question.

M. Raiberti à Nice

Nice, 23 mars. — M. Raiberti, ministre de la Marine, député des Alpes-Maritimes, est arrivé à Nice hier le matin à 10 h. 45.

Il a été reçu par le maire et le préfet des Alpes-Maritimes et des amis personnels.

On sait que M. Raiberti est candidat à l'élection sénatoriale du 24 mars.

La conférence des experts à Londres

Londres, 23 mars. — Ce matin, la conférence des experts a fait de sérieux progrès sur la question russe. Elle a continué la discussion du rapport italien au sujet de l'émigration et la participation des spécialistes italiens à la reconstruction russe. Elle a envisagé les possibilités de donner des facilités spéciales aux nationaux alliés travaillant dans la Russie afin de provoquer l'arrivée de gouvernements alliés, leurs connaissances particulières.

LES DIFFICULTÉS DE LA PAIX

LA NOTE AMÉRICAINE SUR LES FRAIS D'OCCUPATION

Les gouvernements français, britannique et italien feraient une réponse collective.

Comme nous l'avons annoncé hier matin, l'ambassadeur des États-Unis à Paris, M. Raymond Poincaré, président du Conseil, la note du gouvernement de Washington relative au remboursement des frais d'occupation de l'Asie Mineure sur la rive gauche du Rhin. Une note identique a été remise à Rome, à Londres et à Bruxelles.

Cette note, qui est fort longue et ne comprend pas moins de sept pages, exprime le point de vue suivant :

La demande de paiement des frais entraînés par le maintien des troupes américaines dans les provinces rhénanes est basée sur une obligation juridique des Alliés, obligation que ceux-ci sont d'autant plus tenus de reconnaître qu'ils ont instamment demandé au gouvernement des États-Unis de maintenir des troupes sur le Rhin.

D'autres part, il est observé que, si les gouvernements alliés ont formellement convenu que le paiement des frais d'occupation de territoires d'ennemi constituait une première hypothèse sur l'avis des Alliés, obligation que ceux-ci sont d'autant plus tenus de reconnaître qu'ils ont instamment demandé au gouvernement des États-Unis de maintenir des troupes sur le Rhin.

D'autres part, il est observé que, si les gouvernements alliés ont formellement convenu que le paiement des frais d'occupation de territoires d'ennemi constituait une première hypothèse sur l'avis des Alliés, obligation que ceux-ci sont d'autant plus tenus de reconnaître qu'ils ont instamment demandé au gouvernement des États-Unis de maintenir des troupes sur le Rhin.

D'autres part, il est observé que, si les gouvernements alliés ont formellement convenu que le paiement des frais d'occupation de territoires d'ennemi constituait une première hypothèse sur l'avis des Alliés, obligation que ceux-ci sont d'autant plus tenus de reconnaître qu'ils ont instamment demandé au gouvernement des États-Unis de maintenir des troupes sur le Rhin.

D'autres part, il est observé que, si les gouvernements alliés ont formellement convenu que le paiement des frais d'occupation de territoires d'ennemi constituait une première hypothèse sur l'avis des Alliés, obligation que ceux-ci sont d'autant plus tenus de reconnaître qu'ils ont instamment demandé au gouvernement des États-Unis de maintenir des troupes sur le Rhin.

D'autres part, il est observé que, si les gouvernements alliés ont formellement convenu que le paiement des frais d'occupation de territoires d'ennemi constituait une première hypothèse sur l'avis des Alliés, obligation que ceux-ci sont d'autant plus tenus de reconnaître qu'ils ont instamment demandé au gouvernement des États-Unis de maintenir des troupes sur le Rhin.

D'autres part, il est observé que, si les gouvernements alliés ont formellement convenu que le paiement des frais d'occupation de territoires d'ennemi constituait une première hypothèse sur l'avis des Alliés, obligation que ceux-ci sont d'autant plus tenus de reconnaître qu'ils ont instamment demandé au gouvernement des États-Unis de maintenir des troupes sur le Rhin.

D'autres part, il est observé que, si les gouvernements alliés ont formellement convenu que le paiement des frais d'occupation de territoires d'ennemi constituait une première hypothèse sur l'avis des Alliés, obligation que ceux-ci sont d'autant plus tenus de reconnaître qu'ils ont instamment demandé au gouvernement des États-Unis de maintenir des troupes sur le Rhin.

D'autres part, il est observé que, si les gouvernements alliés ont formellement convenu que le paiement des frais d'occupation de territoires d'ennemi constituait une première hypothèse sur l'avis des Alliés, obligation que ceux-ci sont d'autant plus tenus de reconnaître qu'ils ont instamment demandé au gouvernement des États-Unis de maintenir des troupes sur le Rhin.

D'autres part, il est observé que, si les gouvernements alliés ont formellement convenu que le paiement des frais d'occupation de territoires d'ennemi constituait une première hypothèse sur l'avis des Alliés, obligation que ceux-ci sont d'autant plus tenus de reconnaître qu'ils ont instamment demandé au gouvernement des États-Unis de maintenir des troupes sur le Rhin.

D'autres part, il est observé que, si les gouvernements alliés ont formellement convenu que le paiement des frais d'occupation de territoires d'ennemi constituait une première hypothèse sur l'avis des Alliés, obligation que ceux-ci sont d'autant plus tenus de reconnaître qu'ils ont instamment demandé au gouvernement des États-Unis de maintenir des troupes sur le Rhin.

D'autres part, il est observé que, si les gouvernements alliés ont formellement convenu que le paiement des frais d'occupation de territoires d'ennemi constituait une première hypothèse sur l'avis des Alliés, obligation que ceux-ci sont d'autant plus tenus de reconnaître qu'ils ont instamment demandé au gouvernement des États-Unis de maintenir des troupes sur le Rhin.

D'autres part, il est observé que, si les gouvernements alliés ont formellement convenu que le paiement des frais d'occupation de territoires d'ennemi constituait une première hypothèse sur l'avis des Alliés, obligation que ceux-ci sont d'autant plus tenus de reconnaître qu'ils ont instamment demandé au gouvernement des États-Unis de maintenir des troupes sur le Rhin.

D'autres part, il est observé que, si les gouvernements alliés ont formellement convenu que le paiement des frais d'occupation de territoires d'ennemi constituait une première hypothèse sur l'avis des Alliés, obligation que ceux-ci sont d'autant plus tenus de reconnaître qu'ils ont instamment demandé au gouvernement des États-Unis de maintenir des troupes sur le Rhin.

D'autres part, il est observé que, si les gouvernements alliés ont formellement convenu que le paiement des frais d'occupation de territoires d'ennemi constituait une première hypothèse sur l'avis des Alliés, obligation que ceux-ci sont d'autant plus tenus de reconnaître qu'ils ont instamment demandé au gouvernement des États-Unis de maintenir des troupes sur le Rhin.

D'autres part, il est observé que, si les gouvernements alliés ont formellement convenu que le paiement des frais d'occupation de territoires d'ennemi constituait une première hypothèse sur l'avis des Alliés, obligation que ceux-ci sont d'autant plus tenus de reconnaître qu'ils ont instamment demandé au gouvernement des États-Unis de maintenir des troupes sur le Rhin.

D'autres part, il est observé que, si les gouvernements alliés ont formellement convenu que le paiement des frais d'occupation de territoires d'ennemi constituait une première hypothèse sur l'avis des Alliés, obligation que ceux-ci sont d'autant plus tenus de reconnaître qu'ils ont instamment demandé au gouvernement des États-Unis de maintenir des troupes sur le Rhin.

D'autres part, il est observé que, si les gouvernements alliés ont formellement convenu que le paiement des frais d'occupation de territoires d'ennemi constituait une première hypothèse sur l'avis des Alliés, obligation que ceux-ci sont d'autant plus tenus de reconnaître qu'ils ont instamment demandé au gouvernement des États-Unis de maintenir des troupes sur le Rhin.

D'autres part, il est observé que, si les gouvernements alliés ont formellement convenu que le paiement des frais d'occupation de territoires d'ennemi constituait une première hypothèse sur l'avis des Alliés, obligation que ceux-ci sont d'autant plus tenus de reconnaître qu'ils ont instamment demandé au gouvernement des États-Unis de maintenir des troupes sur le Rhin.

D'autres part, il est observé que, si les gouvernements alliés ont formellement convenu que le paiement des frais d'occupation de territoires d'ennemi constituait une première hypothèse sur l'avis des Alliés, obligation que ceux-ci sont d'autant plus tenus de reconnaître qu'ils ont instamment demandé au gouvernement des États-Unis de maintenir des troupes sur le Rhin.

D'autres part, il est observé que, si les gouvernements alliés ont formellement convenu que le paiement des frais d'occupation de territoires d'ennemi constituait une première hypothèse sur l'avis des Alliés, obligation que ceux-ci sont d'autant plus tenus de reconnaître qu'ils ont instamment demandé au gouvernement des États-Unis de maintenir des troupes sur le Rhin.

D'autres part, il est observé que, si les gouvernements alliés ont formellement convenu que le paiement des frais d'occupation de territoires d'ennemi constituait une première hypothèse sur l'avis des Alliés, obligation que ceux-ci sont d'autant plus tenus de reconnaître qu'ils ont instamment demandé au gouvernement des États-Unis de maintenir des troupes sur le Rhin.

D'autres part, il est observé que, si les gouvernements alliés ont formellement convenu que le paiement des frais d'occupation de territoires d'ennemi constituait une première hypothèse sur l'avis des Alliés, obligation que ceux-ci sont d'autant plus tenus de reconnaître qu'ils ont instamment demandé au gouvernement des États-Unis de maintenir des troupes sur le Rhin.

D'autres part, il est observé que, si les gouvernements alliés ont formellement convenu que le paiement des frais d'occupation de territoires d'ennemi constituait une première hypothèse sur l'avis des Alliés, obligation que ceux-ci sont d'autant plus tenus de reconnaître qu'ils ont instamment demandé au gouvernement des États-Unis de maintenir des troupes sur le Rhin.

D'autres part, il est observé que, si les gouvernements alliés ont formellement convenu que le paiement des frais d'occupation de territoires d'ennemi constituait une première hypothèse sur l'avis des Alliés, obligation que ceux-ci sont d'autant plus tenus de reconnaître qu'ils ont instamment demandé au gouvernement des États-Unis de maintenir des troupes sur le Rhin.

D'autres part, il est observé que, si les gouvernements alliés ont formellement convenu que le paiement des frais d'occupation de territoires d'ennemi constituait une première hypothèse sur l'avis des Alliés, obligation que ceux-ci sont d'autant plus tenus de reconnaître qu'ils ont instamment demandé au gouvernement des États-Unis de maintenir des troupes sur le Rhin.

D'autres part, il est observé que, si les gouvernements alliés ont formellement convenu que le paiement des frais d'occupation de territoires d'ennemi constituait une première hypothèse sur l'avis des Alliés, obligation que ceux-ci sont d'autant plus tenus de reconnaître qu'ils ont instamment demandé au gouvernement des États-Unis de maintenir des troupes sur le Rhin.

LES CONTES D'EXCELSIOR

PAIN A DISCRÉTION

par ADRIEN VELY

Malpert nous regardait manger des sandwiches, à la brasserie, après la sortie des théâtres. Son estomac est délicat, et il y a longtemps qu'il se peut plus lui permettre de souper, si l'on appelle souper le fait d'apaiser un appétit nocturne par le plus frugal des repas. C'est, d'ailleurs, ainsi que souper ait aujourd'hui la plupart des gens à l'abri des risques inhérents à une trop grande fortune.

— Un de nous alla même jusqu'à remarquer qu'un sandwich à un franc cinquante, ce n'est pas du tout, Malpert trouva qu'il avait tout à fait raison.

— Ah ! fit-il, nous vivons à une pénible époque. Tout est pour nous sujet de gêne. La victoire seule peut nous empêcher de regretter trop amèrement les doutes de l'existence de l'avant-guerre.

— Je ne le sais guère mieux pour ma part, dit le jeune Fougerac, qui est âgé de vingt-quatre ans à peine.

— Tant mieux, car leur privation doit moins vous incommoder que nous autres, à qui elles furent familières... Il est vrai que nous ne savons pas les apprécier... Quand je pense qu'à l'époque où j'étais étudiant j'y avais, au Quartier latin, des restaurants où l'on pouvait prendre un repas qui coûtait moins cher que votre sandwich de ce soir !

— Alors donc ! s'écria Fougerac. Vous allez un peu fort.

— Dites plutôt que je vais un peu loin, car ce n'est pas d'hier... J'étais le fils d'un homme de ma génération qui ont fréquenté le quartier des écoles ont connu le repas à vingt-cinq sous !

— A vingt-cinq sous !

— Ça ne nous empêchait pas de trouver la vie difficile, de pester contre la dureté de son sort... De même, en juillet 1914, nous nous rendions pas compte d'une élévation des temps que nous étions à la veille de ne plus éprouver jamais !

— Mais enfin, monsieur Malpert, qu'est-ce qu'on pouvait bien vous donner pour vingt-cinq sous ?

— Un repas très convenable, mes amis... Hors-d'œuvre, deux plats, dessert, vin ou bière, et pain à discrétion !

— Pain à discrétion !

— C'est comme je vous le dis.

— Oh, vous êtes bien sûr que ne coûtait pas un franc le kilo.

— Non, il se vendait que quarante centimes. Ah ! le pain à discrétion ! Si je vous racontais !

— Une histoire ?

— Non, un simple souvenir... Mais non... Je ne veux point passer, sur vous de Fougerac, pour un radoteur, pour une vieille harce.

— Monsieur Malpert, vous n'êtes pas gentil. Vous avez avec moi l'air à la bouche, avec votre pain... Et puis, tout le monde sait que vous êtes plus jeune que beaucoup de gâteaux de mon âge !

— De moment que vous me prenez par la flatterie, je m'exécute, Fougerac... Or donc, quand j'étais étudiant, j'étais le hôtel chez d'un restaurant à vingt-cinq sous de la rue de Valenciennes, le restaurant l'In, de l'ancienne mémoire... Fidèle, je l'étais autant que je

peux, car je n'avais pas toujours dans ma poche les vingt-cinq sous nécessaires et suffisants pour m'offrir un repas complet, avec le poivre... Et j'étais parfois obligé de me contenter d'un déjeuner ou d'un dîner sommaire... Tout compte fait, et en se réfléchissant, je crois qu'à toute les époques la vie présente les mêmes difficultés... Il y a une proportion, une moyenne qui s'établissent suivant de les pour ainsi dire automatiques.

— Cela nous console un peu du présent, observa jocosement Fougerac.

— Evidemment, le Malpert... Ce jour-là, j'avais, je possédais la somme requise... Je venais de m'asseoir, et le garçon avait déposé devant moi une tartine et une coquille de beurre muscade !

— Bravo pour la coquille de beurre !

— Je vous ai dit qu'elle était muscade !

— La tartine, d'ailleurs, était également de taille raisonnable.

— Il est vrai que le pain était à discrétion !

— Vous l'avez dit... La porte du restaurant s'ouvrit... Et je vous parais un pauvre être, les cheveux en broussaille, la barbe hirsute, les vêtements en loque... L'approche de la caisse, l'un effaré et craintif, faisant traîner sur les dalles des savates en lambeaux... Et, de ma place, je l'entendis demander : une voix minable, un morceau de pain... La caissière lui répondit, sur un ton sévère : « On ne reçoit pas les mendicants, ici ! » Et d'un geste impétueux, le garçon lui montra la porte.

— Oh ! la vilaine caissière !

— Elle était, au contraire, fort jolie... Mais le règlement de la maison lui interdisait d'être charitable... Le hôte nous reconduisit chemin, arriva à sa hauteur... Il avait l'air si malheureux ! J'avais le cœur serré de pitié... Mais je ne pouvais tout de même pas lui donner ma tartine et mon beurre !

— Vous le rappelez que le pain était à discrétion... Je lui tendis à tort quelques sous que j'avais déposés à côté de mon argent... Puis, d'une voix loquace : « Garçon, du pain ! » Ah ! le garçon à l'air fier !

— Bravo ! s'écria Fougerac. Bien joué !

Le pauvre diable a dû vous remercier de tout son cœur !

LE BUDGET D'UN FILM AMÉRICAIN («WAY DOWN EAST») LES FILMS DE LA SEMAINE

Way down East, qui sortira en France, ainsi qu'Excelsior-Cinéma l'a déjà annoncé, sera le titre de Annie Moore, une des superproductions américaines d'aujourd'hui...



M. GRIFFITH tournant «Way down East»

C'ingrénusité, qu'il nous plait par leur interprétation sûre.

M. Griffith, le grand artiste qui nous a déjà donné le Lys brisé, le Buis des Révoltes, et dont l'œuvre nous connaît depuis les premiers jours d'arrêt Orphons de la Storm...

Comment diable, direz-vous, les dépenses d'un film peuvent-elles atteindre de pareils chiffres? C'est qu'un metteur en scène de la conscience de M. Griffith a des exigences toutes particulières.

Le scénario du film est le résultat d'un travail de quatre ans...

Mais les risques furent aussi grands que les dépenses et Griffith affirme que pour des millions de dollars il ne recommencerait pas un tel film...

Le résultat financier d'un tel effort égale cependant son résultat artistique...

LE PETIT LORD FAULTERROY

AU PAYS DU FILM Souvenirs d'un «extra» par M. FERRI-PISANI

Splendeurs et misère cinématographiques. Los Angeles, ville aujourd'hui d'un million d'habitants, se précipite vers la mer...

LES FILMS DE LA SEMAINE

Les Quatre Cavaliers de l'Apocalypse. Ami de la France, mais surtout ennemi de la guerre, M. Vicente Blasco Ibáñez...

Le Gosse infernal. Le Gosse tout court, voilà mieux, si le petit Jackie Coogan n'avait été le fils de son père...

Le Sang des Finnois. Adaptation de M. Georges Monca et de Mme Rosa Pansini, d'après le roman d'André Theuriet...

Le Gosse infernal. Le Gosse tout court, voilà mieux, si le petit Jackie Coogan n'avait été le fils de son père...

Le Gosse infernal. Le Gosse tout court, voilà mieux, si le petit Jackie Coogan n'avait été le fils de son père...

Le Gosse infernal. Le Gosse tout court, voilà mieux, si le petit Jackie Coogan n'avait été le fils de son père...

Le Gosse infernal. Le Gosse tout court, voilà mieux, si le petit Jackie Coogan n'avait été le fils de son père...

Le Gosse infernal. Le Gosse tout court, voilà mieux, si le petit Jackie Coogan n'avait été le fils de son père...

Le Gosse infernal. Le Gosse tout court, voilà mieux, si le petit Jackie Coogan n'avait été le fils de son père...

Le Gosse infernal. Le Gosse tout court, voilà mieux, si le petit Jackie Coogan n'avait été le fils de son père...

Le Gosse infernal. Le Gosse tout court, voilà mieux, si le petit Jackie Coogan n'avait été le fils de son père...

Le Gosse infernal. Le Gosse tout court, voilà mieux, si le petit Jackie Coogan n'avait été le fils de son père...

Le Gosse infernal. Le Gosse tout court, voilà mieux, si le petit Jackie Coogan n'avait été le fils de son père...

Le Gosse infernal. Le Gosse tout court, voilà mieux, si le petit Jackie Coogan n'avait été le fils de son père...

CLAUDE FARRÈRE A L'ÉCOLE

Avons-nous vu du Farrère à l'école? Si ce que parait ce genre, je n'hésite pas à l'inscrire. Car nous n'avons eu jusqu'à ce jour...

Du Farrère, ce que l'on a vu au cinéma? «Bon, bon!» Oh excellent, sa grande amie, celle qui bout par exemple dans son gant de Thomas l'Anglais...

Un seul remède à ce mal - posséder les clés du cinéma et mettre la main à l'ouvrage. Farrère n'a pas hésité. Demandez plutôt aux ouvriers des usines Maasick...



M. CLAUDE FARRÈRE

Il est impossible aujourd'hui d'ignorer l'habileté de Farrère à mêler les événements. Quant au film, ce sera du Farrère, du vrai...

Les interprètes? Martine Ferrare, Lucienne Legrand, Domitien, Melchior, Brudi et Violet.

Le champ? Le Maroc, avec tout ce qu'il y a de lumineuse et de pittoresque et tout ce qui est la haute appui du marché Lyanté...

Le maître Claude Farrère ne sera pas pour rien allé à l'école. - A. DAL MEDICO.

LE PETIT LORD FAULTERROY



M. DAL MEDICO

MARY PICKFORD OPÈRE ELLE-MÊME Dans la cour du château de ses parents, le petit lord Faunteroy (Mary Pickford) photographie un trio assez peu mégalomane...

Le Gosse infernal. Le Gosse tout court, voilà mieux, si le petit Jackie Coogan n'avait été le fils de son père...

Le Gosse infernal. Le Gosse tout court, voilà mieux, si le petit Jackie Coogan n'avait été le fils de son père...

Le Gosse infernal. Le Gosse tout court, voilà mieux, si le petit Jackie Coogan n'avait été le fils de son père...

DES DEUX COTÉS DE L'ÉCRAN

Figuration. De plus en plus, les metteurs en scène font appel, lorsqu'ils s'agit d'un de leurs films...

«Germinal» à l'écran. M. Joseph Viali, directeur artistique de l'importante société Italienne Sacer, de Rome, vient d'achever les droits de «Germinal»...

La Fille des chiffonniers, le célèbre drame d'André Bourgeois et Ferdinand Dupeut qui fut joué au théâtre de la Gaîté le 21 mars 1871...

Le Gosse infernal. Le Gosse tout court, voilà mieux, si le petit Jackie Coogan n'avait été le fils de son père...

Le Gosse infernal. Le Gosse tout court, voilà mieux, si le petit Jackie Coogan n'avait été le fils de son père...

Le Gosse infernal. Le Gosse tout court, voilà mieux, si le petit Jackie Coogan n'avait été le fils de son père...

Le Gosse infernal. Le Gosse tout court, voilà mieux, si le petit Jackie Coogan n'avait été le fils de son père...

Le Gosse infernal. Le Gosse tout court, voilà mieux, si le petit Jackie Coogan n'avait été le fils de son père...

Le Gosse infernal. Le Gosse tout court, voilà mieux, si le petit Jackie Coogan n'avait été le fils de son père...

Le Gosse infernal. Le Gosse tout court, voilà mieux, si le petit Jackie Coogan n'avait été le fils de son père...

Le Gosse infernal. Le Gosse tout court, voilà mieux, si le petit Jackie Coogan n'avait été le fils de son père...

Le Gosse infernal. Le Gosse tout court, voilà mieux, si le petit Jackie Coogan n'avait été le fils de son père...

Le Gosse infernal. Le Gosse tout court, voilà mieux, si le petit Jackie Coogan n'avait été le fils de son père...

Le Gosse infernal. Le Gosse tout court, voilà mieux, si le petit Jackie Coogan n'avait été le fils de son père...

Le Gosse infernal. Le Gosse tout court, voilà mieux, si le petit Jackie Coogan n'avait été le fils de son père...

COMMENT ON TOURNE «CYRANO DE BERGERAC»

C'est en plein été que Pierre Magnier, avec de nombreux artistes français, normaux en Italie, pour la U. C. L. et sous la direction du metteur en scène Genina, Cyrano de Bergerac...

M. Magnier, est-il dit, interprète le rôle de Roger Laroque (Roger la Honte), comédien en qualité d'acteur, et sera doublé par M. Monteux...

«Germinal» à l'écran. M. Joseph Viali, directeur artistique de l'importante société Italienne Sacer, de Rome, vient d'achever les droits de «Germinal»...

La Fille des chiffonniers, le célèbre drame d'André Bourgeois et Ferdinand Dupeut qui fut joué au théâtre de la Gaîté le 21 mars 1871...

Le Gosse infernal. Le Gosse tout court, voilà mieux, si le petit Jackie Coogan n'avait été le fils de son père...

Le Gosse infernal. Le Gosse tout court, voilà mieux, si le petit Jackie Coogan n'avait été le fils de son père...

Le Gosse infernal. Le Gosse tout court, voilà mieux, si le petit Jackie Coogan n'avait été le fils de son père...

Le Gosse infernal. Le Gosse tout court, voilà mieux, si le petit Jackie Coogan n'avait été le fils de son père...

Le Gosse infernal. Le Gosse tout court, voilà mieux, si le petit Jackie Coogan n'avait été le fils de son père...

Le Gosse infernal. Le Gosse tout court, voilà mieux, si le petit Jackie Coogan n'avait été le fils de son père...

Le Gosse infernal. Le Gosse tout court, voilà mieux, si le petit Jackie Coogan n'avait été le fils de son père...

Le Gosse infernal. Le Gosse tout court, voilà mieux, si le petit Jackie Coogan n'avait été le fils de son père...

Le Gosse infernal. Le Gosse tout court, voilà mieux, si le petit Jackie Coogan n'avait été le fils de son père...

Le Gosse infernal. Le Gosse tout court, voilà mieux, si le petit Jackie Coogan n'avait été le fils de son père...

Le Gosse infernal. Le Gosse tout court, voilà mieux, si le petit Jackie Coogan n'avait été le fils de son père...

ON TOURNE GRACE POUR NOS YEUX!

J'ai rencontré un opérateur qui fait de la projection dans un cinéma populaire. «Oh! monsieur! comme un tel arrange le pouvoir projectionniste, nous de nous enlever, nous faisons les films très vite, ce qui à l'insouciance d'offrir une vision incomplète et d'abîmer la pellicule».

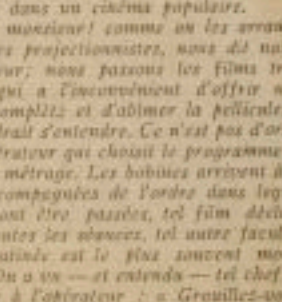
«Il faudrait s'entendre. Ce n'est pas d'habitude l'opérateur qui choisit le programme et on fixe le montage. Les bobines arrivent à la boîte accompagnées de l'ordre dans lequel elles doivent être passées, tel film décliné jusqu'à toutes les bobines, tel autre facilité. La lumière est la plus louche, la moins chargée. On a un - et est-ce - tel chef de poste dire à l'opérateur: «Grâce pour nos yeux, ne voyez, il ne faut la salle renouillée à 10 à 15 Rondo, mettez de l'annonce à l'histoire».

«Et le meilleur opérateur obéit, et il met de l'annonce aux usages qui diffèrent d'un lieu à l'autre. Est-ce le faut?». «Autre cause d'accélération: les doublures. Vous savez qu'on appelle aussi le fait d'utiliser dans deux bobines, parfois assez distantes l'une de l'autre, la même copie. Dans le premier cas, on voit dans l'observation de brûler un bande pour que le second bande recouvre le film en temps et lieu».

«Enfin, on est en ce cas, rendre responsable de sa projection express l'opérateur ou l'opérateur? Il y a aussi le public toujours excité à dire qu'il n'est pas un objet et qui, comme un théâtre, jadis, tendait vers, dans la même séance, un documentaire, un Chéris ou un Châtelet, un épisode du cinéma-roman à la mode, un dessin animé, un drame, plus une attraction».

«Particulièrement, j'ai transcrit la riposte de l'opérateur, qui ne se fait nullement excuser la volonté avec laquelle certains de ses collègues subissent nos yeux et nos films.» PIRELLA.

LE PETIT LORD FAULTERROY



LE PETIT LORD FAULTERROY

AU VAUDEVILLE GROS SUCCÈS

Tous les jours 7 heures à 11 heures. Les 4 CAVALIERS DE L'APCALYPSSE de BLASCO IBANEZ

LE PETIT LORD FAULTERROY



LE PETIT LORD FAULTERROY

AU VAUDEVILLE GROS SUCCÈS

Tous les jours 7 heures à 11 heures. Les 4 CAVALIERS DE L'APCALYPSSE de BLASCO IBANEZ

LE PETIT LORD FAULTERROY

«Je comprends. Et quel est le prix de l'infamie?». «Le grand directeur ferait de moi une gloire».

FERRI-PISANI